

**COMMUNE D’ORAISON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 11 février 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 27
Date de la convocation : 14/01/2026

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice sauf :  
M. Dominique Colleaux, pouvoir à Mme Nathalie Ballot  
M. Frédéric Amaral, pouvoir à M. le Maire  
Mme Angélique Bonnafoux, pouvoir à Mme Marion Marchal  
Mme Eva Teichmann, pouvoir à Mme Valérie Brennus  
Mme Frédérique Papegaey, excusée  
Mme Christelle Berteau, absente

**Secrétaire de Séance** : Mme Emilie Negro

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2026**

**N° 12/2026**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1,

**Vu** la délibération n° 87/2025 en date du 4 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents 2025,

**Vu** l’avis du Comité Social Territorial en date du 3 février 2026,

Il appartient à l’organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l’autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Au regard des besoins des services pour accomplir les missions, au vu des agents ayant été promus, compte tenu des agents partis ou partant très prochainement en retraite, il convient de faire évoluer le tableau des emplois permanents.

**Au sein du service de police municipale :**

Un agent de surveillance de la voie publique doit faire valoir ses droits à la retraite au 1er avril 2026. Pour la sécurité de nos concitoyens, il est impératif de pallier à ce départ par le recrutement d’un agent de police municipale de catégorie C à temps complet.

Il convient donc de supprimer ce poste au grade d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026 et de créer dès à présent un poste appartenant au corps des agents de police municipale, catégorie C, à temps complet.

**Au sein du multi accueil :**

Un agent titulaire occupe un poste d’auxiliaire de puériculture à 30 heures. Ce temps de travail est insuffisant pour répondre aux besoins du service et doit être valorisé à 35 heures. Cette augmentation étant supérieure à 10% il est obligatoire de supprimer le poste à 30 heures et de créer un poste appartenant au cadre d’emploi des auxiliaires de puériculture, catégorie C, à temps complet, de 35 heures.

### **Au sein du service technique :**

Un personnel technique va faire valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juin 2026. Il est nécessaire de pallier à son remplacement par le recrutement d'un agent technique de catégorie C à temps complet. Il convient donc de supprimer un poste au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2026 et de créer un poste appartenant au corps des adjoints techniques, catégorie C, à temps complet

Un agent a été nommé au grade d'agent de maîtrise principal au titre de 2025, il convient donc de supprimer le poste qu'il occupait précédemment au grade d'agent de maîtrise à temps complet.

Enfin il est nécessaire de créer un poste d'agent administratif, catégorie C, pour effectuer le suivi des marchés publics et la gestion comptable du service technique.

### **Au sein du service jeunesse :**

#### Restauration scolaire :

Un agent de maîtrise est parti en retraite le 31 janvier 2026 et un agent contractuel supplée ce départ. Il est nécessaire de recruter un adjoint technique à temps complet pour remplacer cet agent de manière pérenne au sein du service cantine. Il convient donc de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques à 35h.

Un agent adjoint technique titulaire d'un poste à 22h50 en cantine doit voir son temps de travail porté à 27 h pour répondre aux besoins permanents du service. Cette augmentation étant supérieure à 10 %, il convient donc de supprimer ce poste d'adjoint technique à 22h50 et de créer un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet, de 27h.

Un agent de maîtrise à temps plein au service cantine est en attente de la validation de sa demande de retraite. Les missions sont actuellement remplies par un agent contractuel. Il est nécessaire de recruter un nouvel agent technique de catégorie C à temps complet pour répondre à ce besoin permanent. Il convient donc de créer un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps plein. Le poste de l'agent en attente de sa retraite sera supprimé ultérieurement quand la date de retraite effective sera connue.

#### Animation :

Le besoin en accueil périscolaire 6/11 ans nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation en temps non complet de 8h pour répondre aux besoins permanents sur ces temps d'accueil et aux impératifs réglementaires d'encadrement. Il convient donc de créer un poste de contractuel appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet de 8h.

Deux agents occupent un poste à temps non complet de 32 heures au grade d'adjoint d'animation principal pour l'un et au grade d'adjoint d'animation pour l'autre. Pour les besoins du service ces postes doivent être revalorisés à 34 h. Compte tenu que ces postes sont ouverts à un seul grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation, pour une meilleure gestion de la carrière des agents et un recrutement le plus large possible, il convient donc de supprimer le poste au grade d'adjoint d'animation à 32 h et le poste au grade d'animation principal à 32 h, et de créer deux postes appartenant au cadre d'emploi des adjoints d'animation, catégorie C, à temps non complet de 34 heures.

Un poste d'agent d'animation à temps non complet à 32 heures doit être créé afin de répondre aux besoins permanents du service pour accueillir les enfants dans les conditions réglementaires et pour garantir une qualité d'accueil. Il convient donc de créer un poste appartenant au cadre d'emploi de catégorie C des adjoints d'animation à temps non complet de 32 h.

Un agent adjoint d'animation principal de 2eme classe était détaché en catégorie B animation au grade d'animateur suite à réussite au concours. La période de stagiairisation de cet agent s'est avérée favorable pour une titularisation en catégorie B animation. Cet agent a donc été titularisé au grade d'animateur en 2025. Il convient donc de supprimer ce poste d'adjoint d'animation principal de 2eme classe à temps complet.

ATSEM :

Un agent a été nommé au grade d'agent de maîtrise principal au titre de 2025, il convient donc de supprimer son précédent poste au grade d'agent de maîtrise à temps complet.

#### **Au sein du service des ressources humaines :**

Un agent administratif a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il convient de supprimer ce poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **Au sein du service Urbanisme :**

Un agent adjoint administratif, lauréat du concours de technicien, a été titularisé en catégorie B filière technique après une période de stagiairisation concluante. Il convient donc de supprimer son poste d'adjoint administratif à temps complet.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

#### **➤ DECIDE DE CREER AU 11 FEVRIER 2026 LES EMPLOIS PERMANENTS SUIVANTS :**

- 1 poste d'agent de police municipale à temps complet 35 heures, relevant de la catégorie C ouvert aux 2 grades : gardien-brigadier et brigadier-chef principal. (Service police municipale),
- 1 poste catégorie C du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à temps complet de 35 heures ouvert aux 2 grades (grades d'auxiliaire de puériculture de classe normale et auxiliaire de puériculture de classe supérieure), aux stagiaires et aux contractuels. (Multi accueil)
- 3 postes catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet de 35 heures, ouverts aux 3 grades (adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels, (1 service technique, 2 au service jeunesse cantine),
- 1 poste catégorie C du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet de 35 heures, ouvert aux 3 grades (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels (service technique)

- 1 poste catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet de 27 heures, ouvert aux 3 grades (adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels, (service jeunesse).
- 1 poste catégorie C du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à temps non complet de 8 heures, ouvert aux 3 grades (adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels, (service jeunesse)
- 2 postes catégorie C du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à temps non complet de 34 heures ouverts aux 3 grades (adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels, (service jeunesse).
- 1 poste catégorie C du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à temps non complet de 32 heures, ouvert aux 3 grades (adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe), aux stagiaires et aux contractuels (service jeunesse).

➤ **DECIDE DE SUPPRIMER LES EMPLOIS PERMANENTS SUIVANTS :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026 (service police municipale).
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30 heures au 1<sup>er</sup> avril 2026, (Multi accueil).
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2026 (service technique).
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet au 11 février 2026 (un au service technique et deux au service jeunesse-cantine et Atsem).
- 1 poste d'adjoint technique territorial à 22h50 au 1<sup>er</sup> avril 2026, (service jeunesse).
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 32 heures au 1<sup>er</sup> avril 2026, (service jeunesse).
- 1 poste d'adjoint d'animation 32 heures au 1<sup>er</sup> avril 2026 (service jeunesse).
- 1 poste d'adjoint principal de 2ème classe à temps complet au 11 février 2026 (service jeunesse).
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet au 11 février 2026 service ressources humaines).
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au 11 février 2026 (service urbanisme).

- **ANNULE** le 1<sup>er</sup> alinéa de la délibération n°87/2025 du 4 décembre 2025 :

*« AUTORISE la modification au 1er janvier 2026 du temps de travail d'une auxiliaire de puériculture de classe normale de 30 à 35 heures »*

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.  
Pour Copie Certifiée Conforme.

**Le secrétaire de séance,**



**Emilie Fiori**

**Le Maire,**



**Benoit GAUVAN**

Acte publié, Affiché et Notifié le :	12/02/2026
---	------------

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

**ETAT DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 11 FEVRIER 2026**

EMPLOI	GRADE	total postes	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS VACANTS	POURVUS PAR UN FONCTIONNAIRE	POURVUS PAR UN CONTRACTUEL	TEMPS TRAVAIL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
<b>CADRE D'EMPLOI - ATTACHES</b>							
Directrice Générale des services	Attaché Principal		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE ATTACHES</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>CADRE D'EMPLOI - REDACTEURS</b>							
Assistante de direction	Rédacteur		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire RH	Rédacteur		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire service technique	Rédacteur		1	0	0	1	35 H
	<b>SOUS TOTAL REDACTEURS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
Responsable service Pôle finances RH	Rédacteur Pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Responsable finances	Rédacteur Pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL REDACTEURS PAL 1C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL CADRE REDACTEURS</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	
<b>CADRE D'EMPLOI - ADJOINTS ADM</b>							
Responsable service festivités	Adjoint adm,pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Secrétaire service jeunesse	Adjoint adm,pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Secrétaire service urbanisme	Adjoint adm,pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire RH	Adjoint adm,pal 1ere classe		0	1	0	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ADM PAL 1C</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
Responsable adm, générale	Adjoint adm,pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire adm générale	Adjoint adm,pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Responsable communication	Adjoint adm,pal 2em classe		1	0	0	1	35 H
	Adjoint adm,pal 2em classe		0	1	0	0	35 H
Gestionnaire service RH	Adjoint adm,pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ADM PAL 2C</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
Responsable service urbanisme	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire service RH	Adjoint administratif		1	0	0	1	35 H
Gestionnaire service finances	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Responsable service social	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Instructeur urbanisme	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Secrétariat st	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Gestionnaire adm générale	Adjoint administratif		1	0	1	0	35 H
Soutien opérationnel ST	Adjoint administratif		0	1	0	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ADM</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL CADRE EMPLOI ADJ ADM</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>23</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	

# FILIERE TECHNIQUE

## CADRE D'EMPLOI - TECHNICIENS

Directeur des services techniques	technicien pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Directeur Adjoint	technicien		1	0	1	0	35 H
Instructeur des droits du sol	technicien		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE TECHNICIENS</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	

## CADRE D'EMPLOI - AGENTS DE MAITRISE

Agent service bâtiments	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Agent service bâtiments	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Agent administration générale	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Responsable service voirie	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Responsable service espaces verts	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Agent service voiries	agent de maîtrise Pal		0	1	0	0	35 H
Responsable service cantine	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Responsable service cantine	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Responsable service ATSEM	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Agent service ATSEM	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
Responsable service ménage	agent de maîtrise Pal		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL AGENT MAITRISE PAL</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	
Agent service ATSEM	agent de maîtrise		0	1	0	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL AGENT DE MAITRISE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL CADRE AGENTS DE MAITRISE</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	

## CADRE D'EMPLOI - ADJOINTS TECHNIQUES

Agent service espaces verts	adj, technique Pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voiries	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Agent service multi accueil	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
Agent service ATSEM	adj, technique pal 1ere classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ TECH PAL 1C</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
Agent polyvalent service technique	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent service ATSEM	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent service ménage	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent service cantine	adj, technique pal 2em classe		1	0	1	0	35 H
Agent ASVP	adj, technique pal 2eme classe		1	0	1	0	35 H
Agent service ATSEM	adj, technique pal de 2ème classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ TECH PAL 2C</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	
Agent service espaces verts	adj, technique		1	0	1	0	35 H
Agent service bâtiments	adj, technique		1	0	1	0	35 H
Agent service bâtiments	adj, technique		1	0	1	0	35 H
Agent service bâtiments	adj, technique		1	0	1	0	35 H
Agent service espaces verts	adj, technique		0	1	0	0	35 H
Agent service voirie	adj, technique		1	0	0	1	35 H
Agent régie ménage	adj, technique		1	0	1	0	35 H
Agent service cantine	adj, technique		1	0	1	0	32 H
Agent service cantine	adj, technique		0	1	0	0	35 H
Agent service cantine	adj, technique		0	1	0	0	35 H
Agent service cantine	adj, technique		1	0	1	0	22 H 50
Agent service cantine	adj, technique		0	1	0	0	27 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ TECH</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL CADRE ADJ TECH</b>		<b>26</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	
	<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	

# FILIERE ANIMATION

## CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS

Responsable service jeunesse	animateur pal 1ère classe		0	1	0	0	35 H
Responsable service jeunesse	animateur		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE ANIMATEURS</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	

## CADRE D'EMPLOI DES ADJ ANIMATIONS

Responsable accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation pal 1ère classe		1	0	0	1	35 H
Responsable accueil de loisirs 6/11 ans	adj,animation pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 6/11 ans	adj,animation pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 6/11 ans	adj,animation pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ANIMATION PAL 1C</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
Agent polyvalent PM	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 6/11 ans	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	35 H
Responsable centre municipal de jeunes	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation pal 2ème classe		1	0	1	0	32 H
Agent accueil de loisirs 6/11 ans -CMJ	adj,animation pal de 2ème classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ANIMATION PAL 2C</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
Agent accueil de loisirs 3/6ans	adj,animation		1	0	1	0	35 H
Agent accueil de loisirs 3/6ans	adj,animation		1	0	1	0	32 H
Agent accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation		1	0	1	0	35 H
Agent accueil loisirs 6/11 ans	adj,animation		1	0	1	0	32 H
Agent accueil loisirs 6/11 ans	adj,animation		0	1	0	0	34 H
Agent accueil de loisirs 3/6 ans	adj,animation		1	0	1	0	32 H
Agent accueil loisirs 6/11 ans	adj,animation		1	0	1	0	34 H
Agent accueil loisirs 6/11 ans	adj,animation		1	0	1	0	34 H
Agent accueil loisirs 6/11 ans	adj,animation		1	0	1	0	33 H
Agent accueil animation CCAS	adj,animation		1	0	1	0	28 H
Agent accueil loisirs	adj,animation		0	1	0	0	34 H
Agent accueil loisirs	adj,animation		0	1	0	0	32 H
Agent accueil de loisirs	adj,animation		0	1	0	0	8 H
	<b>SOUS TOTAL ADJ ANIMATION</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL CADRE ADJ ANIMATION</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	
	<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	

<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>							
<b>CADRE EMPLOI SAGES FEMMES</b>							
Directrice multi-accueil	sage femme hors classe		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE SAGES FEMMES</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>CADRE EMPLOI EJE</b>							
Assistante responsable crèche	éducateur jeunes enfants		1	0	1	0	35 H
Assistante responsable crèche	éducateur jeunes enfants		1	0	0	1	35 H
<b>TOTAL CADRE EJE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>CADRE EMPLOI AUX, PUERICULTURE</b>							
Agent service multi-accueil	auxiliaire puériculture cl, normale		1	0	1	0	30 H
Agent service multi-accueil	auxiliaire puériculture cl, normale		0	1	0	0	35 H
Agent service multi-accueil	auxiliaire puériculture cl, normale		1	0	1	0	35 H
Agent service multi-accueil	auxiliaire puériculture cl, normale		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE AUX. PUERICULTURE</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
<b>CADRE EMPLOI AGENTS SOCIAUX</b>							
Agent service multi-accueil	agent social pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
Agent service multi-accueil	agent social pal 1ère classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL AGENTS SOCIAUX PAL 1C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Agent service multi-accueil	agent social pal de 2ème classe		1	0	1	0	33 H
Agent service multi-accueil	agent social pal de 2ème classe		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL AGENTS SOCIAUX PAL 2C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	1	0	35 H
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	0	1	35 H
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	1	0	35 H
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	1	0	35 H
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	1	0	35H
Agent service multi-accueil	agent social		1	0	1	0	35 H
	<b>SOUS TOTAL AGENTS SOCIAUX</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL CADRE EMPLOI AGENTS SOCIAUX</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	
<b>CADRE EMPLOI ATSEM</b>							
Agent service ATSEM	atsem		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL CADRE EMPLOI ATSEM</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	

## FILIERE POLICE MUNICIPALE

CADRE EMPLOI POLICE MUNICIPALE							
Responsable police municipale	CATEGORIE B 3 GRADES		0	1	0	0	35 H
Responsable police municipale	Brigadier Chef Principal		1	0	1	0	35 H
Adjoint au responsable police municipale	Brigadier Chef Principal		1	0	1	0	35 H
Agent police municipale	CAT C		0	1	0	0	35 H
Agent police municipale	Brigadier Chef Principal		1	0	1	0	35 H
Agent police municipale	Brigadier Chef Principal		1	0	1	0	35 H
<b>TOTAL PM</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	

## FILIERE SPORTIVE

<b>Responsable sports</b>	Educateur territorial des APS	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	35 H

## FILIERE CULTURELLE

<b>Professeur de musique</b>	Assist. enseignement pal 1ère cl,	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	20 H
------------------------------	-----------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>116</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>93</b>	<b>7</b>	
----------------------	--	------------	------------	-----------	-----------	----------	--

## CONTRAT DE PROJET

1 poste PVD			1	0	1	0	35H
1 poste conseiller numérique 18/07/2021 à 17/07/2026	19/07/2023 AU 18/07/2026		1	0	0	1	35H

## Apprentissage

1 poste en finances	APPRENTI	1	1	0	0	1	35H
1 poste en mutli accueil	APPRENTI	1	1	0	0	1	35H